

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 2 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 8 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n° 37_2025	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Alexandre BAUDET, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Céline GEORG, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT); Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG); Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Nicolas GIROD) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU TAPIS D'ENROBÉ ROUTE DES DEVINS

Monsieur le Maire indique que la route des Devins est très abîmée et nécessite des travaux de renouvellement de l'enrobé.

Pour ce faire, il donne lecture des devis et propose de valider le devis de l'entreprise NGE ROUTES pour un montant de 19 495.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise NGE ROUTES pour un montant de 19 495.50 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
---	--	--